



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 juin 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juillet 1997

**Bail commercial avec la société APLITEIM pour les locaux sis 27  
bis rue Henri Sellier**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

### Développement Economique

### **Bail commercial avec la société APLITEIM pour les locaux sis 27 bis rue Henri Sellier**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La SARL APLITEIM avait signé avec la Ville de Niort un contrat de crédit-bail immobilier en date du 20 Février 1992 d'une durée de 15 ans pour les locaux sis 27 bis rue Henri Sellier.

APLITEIM a été mise en procédure de redressement judiciaire le 22 Janvier 1997. Dans le cadre de cette procédure, elle aurait dû continuer à s'acquitter des loyers trimestriels qu'elle versait à la Ville de Niort au titre du contrat de crédit-bail immobilier, ce qui n'a pas été le cas.

La ville de Niort a demandé à l'entreprise par lettre recommandée, reçue par APLITEIM le 8.04.07, d'honorer les échéances dans un délai d'un mois faute de quoi, en vertu de l'article 37 de la loi du 10 Juin 1997 relative à la prévention et au traitement des entreprises en difficulté, elle considèrerait le contrat de crédit-bail immobilier comme résilié de plein droit.

Après avoir constaté qu'aucun paiement n'avait été effectué dans les délais impartis, la résiliation de plein droit du contrat a été signifiée à la SARL APLITEIM le 9 Mai 1997.

Le Tribunal de Commerce de Niort, ayant auditionné 3 porteurs de plan de reprise de la société APLITEIM, a mis celle-ci en liquidation le 12/06/1997.

L'activité d'APLITEIM a été reprise, sur décision du Tribunal de Commerce en date du 24 Juin 1997. Le repreneur souhaite maintenir l'entreprise dans les locaux actuels.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder au repreneur d'APLITEIM un bail commercial d'une durée de 9 années selon un loyer annuel H.T. identique au montant H.T. des annuités du crédit-bail précédemment octroyé à APLITEIM ; le loyer trimestriel H. T. sera ainsi de 32.990 F ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le bail commercial de location, à intervenir.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD